

CAPa Jardinier Paysagiste en Apprentissage

Conditions d'entrée

Etre issu(e) d'une classe de 3ème générale, professionnelle ou SEGPA, d'un BEP ou CAP ou autre
Avoir un maître d'apprentissage et être âgé de 16 à 29 ans
Posséder une forte motivation pour les métiers du Paysage, admission sur dossier et entretien

Objectifs

Acquérir des compétences techniques et professionnelles
Etre capable de recevoir des instructions générales, savoir prendre des initiatives élémentaires, exécuter des travaux nécessitant un savoir-faire manuel et savoir utiliser des petits matériels courants de la profession
Obtenir un diplôme de niveau V
S'insérer dans le monde du travail

Durée

Une formation en 2 ans par alternance dont 25 semaines de formation à la MFR et plus de 74 semaines en entreprise ainsi que 5 semaines de congés payés par an

Modalités

L'apprenti est salarié, il touche chaque mois un salaire (variable selon l'âge)
Le diplôme est délivré à partir d'Unités Capitalisables (UC) réalisées sur les deux années et délivrées par le Ministère de l'Agriculture. Il y a possibilité d'adapter le parcours en 1 an selon le parcours de formation initial acquis.

Situations Professionnelles

S'insérer rapidement sur le marché du travail en qualité d'ouvrier polyvalent des entreprises paysagères ou des collectivités territoriales

Poursuites d'études

Bac Pro Aménagements Paysagers
Bac Pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune
Certificat de Spécialisation (Maçonnerie paysagère)

Bonus

Le diplôme SST (Santé, Sécurité au Travail) et une formation sur le port de charges (sécurité en entreprise)

Aides possibles

Aide au Permis de conduire

